

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00234
Numéro SIREN : 448 176 065
Nom ou dénomination : AB MENUISERIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 4630

AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2022

Le 30 Décembre 2022, à 16H,

Les associés de la société AB MENUISERIE, au capital de 10000€ divisée en 1000 parts sociales, dont le siège social est à Agde 7 rue P. Paul Riquet Z.I. des Sept Fonts 34300, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le gérant en assemblée générale extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents :

Monsieur Hervé HOUX,
propriétaire de 500 parts
numérotés de 1 à 500,

Monsieur Yves HOUX,
propriétaire de 500 parts
numérotés de 501 à 1000,

TOTAL 1000 parts

En conséquence, réunissant 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

YH B.M. HM

L'Assemblée est présidée par Mr Hervé HOUX, gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation envoyée aux associés
- la feuille de présence
- le texte des résolutions proposées

Le Président, après avoir déclaré que les documents ci-dessus énoncés ont été envoyés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais réglementaires et légaux, constate que réunissant, sur première convocation, le nombre minimum de parts sociales pour se prononcer sur chacune des résolutions proposées, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément à la cession des parts sociales détenues par Mr Yves HOUX à Mme Brigitte HOUX.
2. Modification des Statuts de la société (Capital Social : Article 7)

PREMIERE RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à la cession par Mr Yves HOUX, des 500 parts sociales de AB MENUISERIE, qu'il détient à Mme Brigitte HOUX.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent leur agrément à Mme Brigitte HOUX pour la totalité des 500 parts sociales de AB MENUISERIE.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 1000 parts sociales.

TROISIEME RESOLUTION

44 B.P. MM

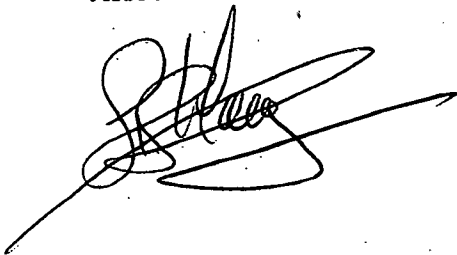
l'assemblée donne tous pouvoirs à Mr Hervé HOUX pour effectuer les modifications des Statuts ,les formalités de publicité afférentes à la décision ci-dessus adoptée.

Ces résolutions, misent aux vote , sont adoptées à l'unanimité

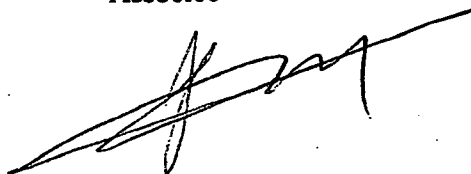
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Monsieur Hervé HOUX
Associé

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Yves HOUX
Associée

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal tail.

SH HH

AB MENUISERIE

Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet

Z.I. des 7 Fonts

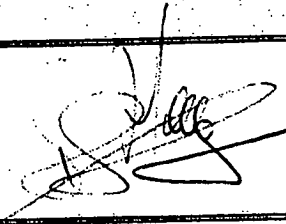
34 300 AGDE

R.C.S. BEZIERS 448 176 065

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

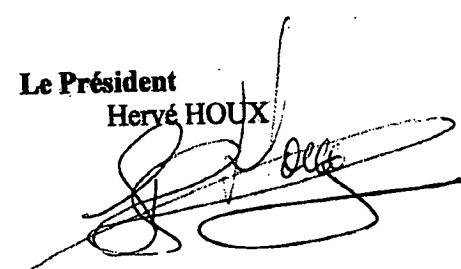
Du 30 DECEMBRE 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom, Prénom, domicile des associés	Nombre de Parts	Nombre de Voix	SIGNATURE
1	HOUX Hervé 26, Place du Jeu de Paume 34 290 MONTBLANC	500	500	
2	HOUX Yves 50, boulevard Jean MOULIN 34 550 BESSAN	500	500	
3	HOUX Brigitte 2, rue Jean Marc 63 170 AUBIERE			

La présente feuille de présence faisant apparaître que les 3 personnes concernées sont présents, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de l'assemblée.

Le Président
Hervé HOUX



AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne agrément à la cession des parts sociales détenues par Mr Yves HOUX à Mme Brigitte HOUX.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne agrément à Mme Brigitte HOUX pour la totalité des 500 parts sociale de AB MENUISERIE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.

MM B.H. 411

Acte de cession de parts AB MENUISERIE SARL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10000€ dont le siège social se situe à AGDE 34300, Z.I. des Sept Fonts 7 rue Pierre Paul Riquet.

Composé de 1000 parts
à 10€ chacune

Entre les soussignés:

Vendeur: Mr Yves HOUX demeurant à Bessan 34550, 50 Boulevard Jean Moulin
né le 15 Mai 1967 à Dompierre sur Besbre (Allier)

et le SIREN est 44817606

Acquéreur: Mme Brigitte HOUX demeurant à Aubière 63170, 2 rue Saint Marc
née le 15 Janvier 1972 à Dompierre sur Besbre (Allier)

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Origine de propriété.

Le cédant Mr Yves HOUX est propriétaire de 500 parts de 10€ chacune, de la Sarl AB MENUISERIE, au capital de 10000€ dont le siège social se trouve à Agde, suite à un apport de 5000€ effectué lors de la constitution de la société, ainsi qu'il résulte des statuts établis par acte sous seing privé enregistré le 02/04/2003

Cession.

Le cédant Mr Yves HOUX, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Mme Brigitte HOUX, qui accepte les 500 parts dont il s'agit.

Propriété jouissance.

Par la présente cession, Mme Brigitte HOUX devient propriétaire des parts cédées à compter du 1/01/2023 avec tous les droits qui y sont rattachés.

Elle aura notamment seul droit aux produits des dites parts qui sont mises en disposition postérieurement en ce jour.

À cet effet, Mr Yves HOUX cédant, subroge Mme Brigitte HOUX cessionnaire dans tous ses droits et actions résultant de la possessions des parts cédées.

Prix.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 5000€, que Mr Yves HOUX reconnaît avoir reçu de Mme Brigitte HOUX et dont il lui donne ici quittance le 02/01/2023.

Autorisation de cession.

Mr Hervé HOUX gérant, déclare donner expressément son consentement à la cessionnaire de 500 parts sociales visées ci-dessus, autorise Mr Yves HOUX à en encaisser le prix.

Déclaration pour l'enregistrement.

Pour l'enregistrement, Mme Brigitte HOUX déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentations de son apport en numéraire et que la présente cessionnaire n'a pas comme conséquence la dissolution de la société. Il est précisé que les parts cédées n'assurent pas la jouissance des droits immobiliers.

Frais.

Les frais d'enregistrements sont prix en charge par la SARL d'un commun accord.

Fait le 31 décembre 2022 à AGDE

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

BEZIERS 2
Le 23/06/2023 Dossier 2023 00025686, référence 3404P04 2023 A 01067
Enregistrement : 25 € Penalties : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros